

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25373792

Déposé
01-12-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0874753819

Nom(en entier) : **RANDSTAD GROUP BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Avenue Charles-Quint 586 bte 8

: 1082 Berchem-Sainte-Agathe

Objet de l'acte :STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), SIEGE SOCIAL

D'après un procès-verbal reçu par Matthieu DERYNCK, notaire à Bruxelles (deuxième canton), associé de « Van Halteren Notaires », à 1000 Bruxelles, rue de Ligne 13, le 28 novembre 2025, il résulte que :

(...)

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à 1853 Strombeek-Bever (Grimbergen), Boechoutlaan 105 0001, en Région flamande, avec effet au 1 janvier 2026.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de remplacer le premier alinéa de l'article 2 par le texte suivant, avec effet au 1 janvier 2026 :

« *Le siège de la société est établi dans la Région flamande.* ».

TROISIEME RESOLUTION.

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, avec faculté de subdéléguer :

- À l'organe d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent ;
- À tous collaborateurs de l'étude « Van Halteren Notaires », agissant séparément, pour l'établissement du texte coordonné des statuts.

(...)

Pour extrait analytique conforme.

Déposé en même temps : expédition et procuration.

(signé) Matthieu DERYNCK, notaire à Bruxelles.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").